



Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran

Lettre d'information du site d'intérêt communautaire Natura 2000 n° FR 5400472 (ZSC) & n° FR 5412005 (ZPS)

N° 15
2019



Édito

La prise de conscience concernant l'érosion de la biodiversité est désormais répandue. Avec la disparition de plus de 30% des oiseaux et près de 80% des insectes pollinisateurs en 40 ans, les chiffres reflètent l'ampleur du bouleversement et il est plus qu'urgent d'agir !

Dans ce dernier numéro de l'InfoSite, découvrez les programmes et les actions ainsi que les personnes qui œuvrent au quotidien pour la préservation du patrimoine naturel.

Vous aussi, vous souhaitez préserver la biodiversité ? Si vos terrains sont intégrés au site Natura 2000, nous pouvons vous aider : les chartes, les contrats et les mesures agri-environnementales sont faits pour cela.

Depuis le 1er septembre 2019, l'équipe Natura 2000 de la LPO s'est réorganisée pour être au plus proche des territoires animés. Par une délocalisation de mon poste à Angoulême, j'ai repris l'animation des sites Natura 2000 charentais. S'agissant de la « Moyenne Vallée de la Charente, Seignes et Coran », c'est Marion Jansana qui est désormais l'animatrice du site Natura 2000. Elle se tient à votre disposition, n'hésitez pas à la contacter pour agir en faveur de la biodiversité.

Très bonne lecture à tous !

Laurence CAUD
Animatrice Natura 2000

Vous vous engagez... .

38 Chartes Natura 2000 sur plus de **65 ha**

4 Contrats Natura 2000 sur près de **37 ha**

80 exploitations agricoles ont engagé **près de 2 000 ha en Mesures agro-environnementales**

(chiffres relatifs aux demandes et non au dépôt réel des dossiers)

Prairies, boisements alluviaux, peupleraies, cladiaies, mégaphorbiaies, vous mobilisez les outils Natura 2000 à votre disposition sur tous ces milieux qui abritent des espèces rares ou menacées. Continuez à vous engager ! Contactez l'animatrice Natura 2000 !



Loutre d'Europe © G. Martin / LPO

Les poissons migrateurs sur la Charente

Les **poissons migrateurs amphihalins** sont des poissons dont le cycle de vie alterne entre milieu marin et eau douce. Sur la façade atlantique française, on retrouve :

- l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*)
- la grande alose (*Alosa alosa*)
- l'alose feinte (*Alosa fallax*)
- la lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- la lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*)
- le saumon atlantique (*Salmo salar*)
- la truite de mer (*Salmo trutta trutta*)
- l'esturgeon européen (*Acipenser sturio*)
- le mullet (*Liza ramada*)
- le flet (*Platichthys flesus*)

A l'exception de l'anguille, du flet et du mullet, il s'agit de poissons migrateurs anadromes. Après une phase de grossissement en rivière puis de vie en mer ils remontent les fleuves pour se reproduire. Certaines espèces, dont le saumon, et dans une moindre mesure les aloses, reviennent sur leur lieu de naissance, c'est le « homing ». L'anguille est dite catadrome car elle grossit et vit en rivière avant d'aller se reproduire dans la mer des Sargasses (aux larges des Caraïbes).

La plupart de ces poissons sont en situation critique.

Or ils représentent un intérêt majeur au niveau écologique, patrimonial et, pour certaines espèces, économique. Soumis à de nombreux impacts (quantitatifs, qualitatifs, biologique, circulatoires, etc.) et capables d'effectuer de grands déplacements, ils sont de véritables témoins de la qualité d'un cours d'eau.

De nombreuses réglementations précisent la nécessité de sauvegarder et restaurer ces espèces. **L'amélioration du franchissement piscicole** est une des voies d'amélioration de l'état des espèces. Pour cela, la Directive Cadre sur

l'Eau oblige les propriétaires d'ouvrages situés sur des cours d'eau listés (article L.214-17 du Code de l'environnement) à les aménager pour faciliter la continuité écologique c'est-à-dire la libre circulation des êtres vivants et des sédiments.

L'ensemble des mesures de gestion à mettre en place pour leur sauvegarde est disponible dans le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI 2015-2019) Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre.



Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) © Cellule Migrateurs



Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) © Cellule Migrateurs



Grande alose (*Alosa alosa*) © Cellule Migrateurs

Une Cellule Migrateurs pour les poissons migrateurs ?

Créée par une forte volonté locale en 2009, la **Cellule Migrateurs Charente Seudre (CMCS)** est formée par le rapprochement de trois structures autour d'un programme unique pour la sauvegarde et la restauration des populations de poissons migrateurs. Ces structures sont l'Etablissement Public Territorial du Bassin Charente (EPTB Charente), l'Association Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO) et le Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA).

La Cellule Migrateurs mène ainsi une politique multi-partenaire cohérente pour la gestion des poissons migrateurs à l'échelle des bassins Charente et Seudre, y compris dans leurs parties maritimes et l'île d'Oléron. La CMCS pilote et réalise un programme d'actions pluriannuel basé sur la concertation des acteurs locaux et régionaux, techniques et financiers, assumant ainsi pleinement son rôle essentiel d'animation. Les principales actions sont l'appui technique pour le rétablissement de la continuité écologique et le suivi des aménagements sur le territoire, les suivis biologiques pour déterminer l'état des espèces et enfin la communication pour sensibiliser les acteurs locaux et le grand public à la sauvegarde des poissons grands migrateurs.

Pour davantage de renseignements, rendez-vous sur : www.migrateurs-charenteseudre.fr/

Aménagement du barrage de Saint-Savinien

Situé à 45 km de l'océan, le complexe hydraulique de Saint-Savinien est le premier ouvrage à la mer sur l'axe Charente. Il marque la limite entre le domaine du fleuve soumis directement à la marée et le domaine des eaux continentales. Propriété du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, il est composé d'un **barrage fixe avec un seuil et un clapet** sur le bras naturel de la Charente et d'un **barrage mobile avec une écluse** sur le bras de dérivation.



Les passes à anguilles seront composées de rampes à anguilles avec un système de piégeage pour estimer les montaisons. Ici, civelles et anguillettes sur rampe de montaison à Saujon (Seudre) © Cellule Migrateurs

Mis en service en 1968, les ouvrages permettent d'alimenter les marais Nord de Rochefort en eau douce, de fournir en eau les usines de **production d'eau potable** de Coulonges-sur-Charente et de Saint-Hyppolite et de **réduire le risque inondation** aux environs de Saintes. Suite aux réunions effectuées avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), la Cellule migrateurs Charente Seudre et la Fédération de Pêche de la Charente-Maritime (FD17), il a été décidé de mettre en place, sur le bras naturel, **une passe à bassins multi-espèces et une passe spécifique à anguilles** ainsi que, sur le bras de dérivation, une passe à anguilles et un dispositif de franchissement pour la petite faune. En effet, la majorité du débit passe par le bras naturel. Les vannes du barrage mobile ne s'ouvrent qu'à marée haute pour de forts coefficients. La passe à bassins à double fentes est composée de 11 bassins. Le bassin le plus en amont sera muni d'un système de piégeage pour suivre les montaisons de façon occasionnelle. Le coût total est d'environ 1,4 M€. La passe multi-espèces a été mise en eau début juin 2019 et la passe à anguilles rive droite activée en septembre 2019. La construction de la passe à anguilles sur le bras de dérivation a été décalée à 2020, pour des besoins de compléments d'étude sur le dispositif.



Passe multi-espèces en construction © Cellule Migrateurs



Passe multi-espèces en eau © Cellule Migrateurs

La passe à poissons et la station de comptage de Crouin (16)

Après Saint-Savinien, le 2ème ouvrage sur l'axe Charente est celui de **La Baine à Chaniers** à 81 km de l'océan. La réhabilitation du complexe (barrage, écluse et moulin) pour la continuité écologique est en cours de réflexion par le Conseil Départemental de Charente-Maritime. Le 3ème ouvrage est celui de **Crouin à Merpins**, en aval de Cognac, à 100 km de l'océan. Cet ensemble hydraulique, propriété du Conseil Départemental de la Charente, est composé d'une écluse et d'un barrage constitué d'une vanne levante, d'un seuil fixe et de deux clapets mobiles. En 2010, le Conseil Départemental a aménagé une passe à poissons à fente simple composé de 6 bassins pour un total de 800 000 €. Une station de comptage y a été installée. Elle est composée de 2 chambres étanches avec un système d'enregistrement vidéo. Le Conseil Départemental a confié le suivi

scientifique de la station de comptage à l'EPTB Charente dans le cadre de la Cellule Migrateurs. Le passage des poissons est comptabilisé toutes les semaines et est consultable en ligne (www.migrateurs-charenteseudre.fr/station-de-comptage/).



Barrage de Crouin © Cellule Migrateurs

Y est notée, la présence des principaux poissons migrateurs (aloses, lamproies marines et fluviatiles, anguilles et salmonidés) et de la plupart des espèces non migratrices présentes sur la Charente (chevesnes, perches, brèmes, barbeaux, carassins, ablettes, gardons...).



Passe à poissons © Cellule Migrateurs

La Vague GEMAPI

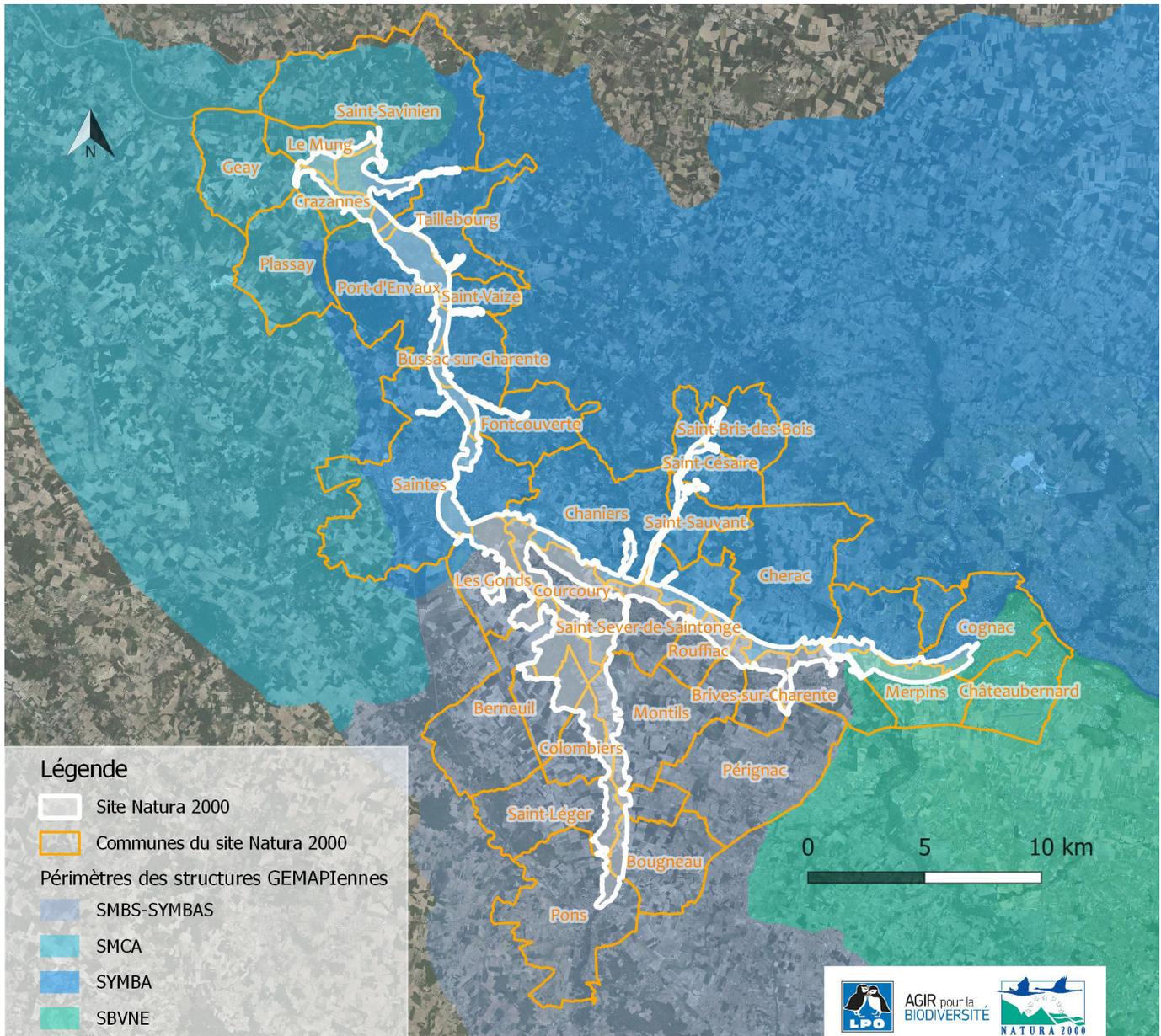
Le paysage des gestionnaires des cours d'eau et de leurs bassins versants a évolué depuis le 1er janvier 2018. Les communautés de communes ou les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) se sont vus dotés d'une compétence obligatoire sur le territoire national : la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. La nouvelle taxe locale instaurée (dite GEMAPI) qu'elles perçoivent puis reversent aux « syndicats de bassins versants » ad-hoc des territoires qu'elles recouvrent, est une avancée majeure pour une meilleure prise en compte de l'eau au sein des politiques publiques ceci concourra à l'atteinte du « bon état écologique » visé par tous. La GEMAPI ambitionne en effet d'assurer une gestion cohérente, solidaire et coordonnée de l'eau entre les communes de têtes de bassin et

de celles de l'aval, contribuant ainsi à limiter les risques d'inondation tout en préservant les ressources en eau du territoire. Le champ d'intervention des anciens « syndicats de rivières » est élargi à l'ensemble des bassins versants. Des territoires jusque-là « orphelins » de syndicat se voient ainsi couverts. Par ailleurs, ces syndicats devraient se dénommer EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Sur le bassin de la Charente, c'est l'EPTB Charente (Etablissement Public Territorial de Bassin) qui a la charge de veiller, notamment, à la cohérence de l'action de l'ensemble des maîtres d'ouvrage opérationnels tels les EPCI et les autres syndicats. Il appartient aux communautés de communes ou aux EPCI de déterminer les missions qu'elles assureront et celles qu'elles confieront à un syndicat.

Sur le site Natura 2000, les structures en place sont :

- le SYMBA (Syndicat mixte des bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru)
- le SMCA (Syndicat mixte de Charente Aval)
- le SBVNé (Syndicat mixte du Bassin Versant du Né)
- le SMBS (Syndicat Mixte de la Basse Seugne) et le SYMBAS (Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne) qui fusionneront au 1er janvier 2020.

Ces structures (leurs agents) travaillent en lien étroit avec les structures animatrices Natura 2000 pour mutualiser les moyens et ainsi concourir aux objectifs de Natura 2000, en particulier sur les continuités écologiques, la diversification des habitats naturels, la réalisation de plantations, etc.



La carte ci-dessus est présentée à titre indicatif. Pour davantage de renseignements sur les limites territoriales, nous vous invitons à vous rapprocher des structures GEMAPIennes correspondantes

Quid du Rôle des genêts ?

Migrateur, le Rôle des genêts est une espèce emblématique des prairies de fauche en vallée alluviale, autrefois particulièrement propice à son installation. Il est possible de le trouver occasionnellement dans des jachères voire des cultures, notamment lors d'inondations tardives. Difficilement observable, son chant râpeux (dont la portée peut atteindre 1 km) permet de le repérer de nuit en période de reproduction. Les mâles émettent un cri caractéristique et puissant « creeeex creeeex » (qui lui a valu son nom scientifique : *Crex crex*) répété à des fréquences variables. Ainsi, chaque année, en mai et juin, les équipes de la LPO, avec l'aide de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), parcourent de nuit le site Natura 2000, dernier bastion de l'espèce en Charente-Maritime et en val de Charente.

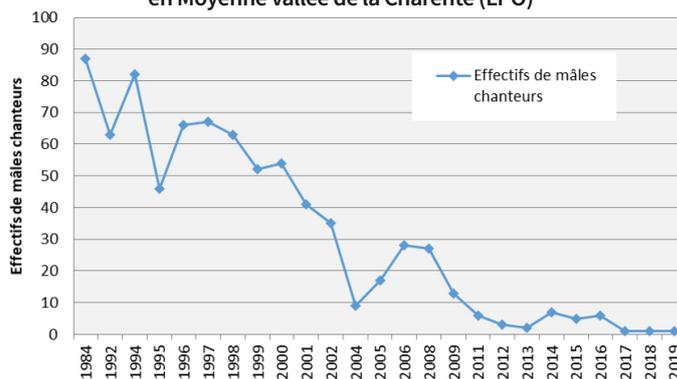
Cependant sa présence s'amenuise d'année en année. Depuis 2017, un seul mâle chanteur est recensé. Les observations se concentrent essentiellement sur les prairies de la Palue et du Maine à Saintes, mais aussi sur les prairies de Saint-Sorlin et des Gonds. Des mesures favorables à l'espèce sont mises en place avec des mesures agro-environnementales et des mesures d'urgence, financées par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, sur les secteurs où sont entendus des oiseaux lors des suivis nocturnes printaniers. Les agriculteurs volontaires décalent alors la date de fauche après le 31 juillet. Au niveau national, la tendance est aussi au déclin : 500-550 mâles chanteurs estimés en 2009, 230-255 en 2014 et 128-150 en 2018 lors des enquêtes nationales. Un nouveau plan national d'action devrait être validé prochainement.

Nicolas GENDRE (LPO)



Rôle des genêts © L. M. Préau

Effectifs de mâles chanteurs de Rôle des genêts en Moyenne vallée de la Charente (LPO)



« Le Rôle des genêts est une espèce parapluie et le préserver permet ainsi de mieux protéger la faune et la flore des prairies de fauche du site. »

Situation préoccupante pour le Marais de l'Anglade ?

Au sein du site Natura 2000, un remarquable joyau de biodiversité réside sur Les Gonds (17) : un marais tourbeux alcalin niché au cœur d'un écrin de frênaie - véritable rempart boisé face aux terres cultivées - le Marais de l'Anglade ! Outre les multiples espèces faunistiques et floristiques qu'il héberge (dont certaines, rares, menacées et protégées), ce Marais renferme près de 70ha de cladiaie tourbeuse alcaline, habitat menacé et prioritaire (annexe 1 de la Directive « Habitat »).

Après une époque historique d'exploitation active, achevée vers le début du XX^{ème} siècle, le Marais est abandonné. En absence de gestion, la progression des fourrés (saules, bourdaines, etc.) et le développement du boisement alluvial (marqué par l'apparition de frênes) peuvent entraîner la fermeture du milieu. Ainsi, depuis 2009 des travaux de restauration et de gestion écologique sont menés. L'objectif ? Limiter le vieillissement et le boisement de la cladiaie ! Au programme : broyage, coupe des ligneux, pâturage et fauche exportatrice ! Un suivi botanique est également mis en œuvre afin d'analyser l'évolution des végétations et évaluer l'impact des mesures de gestion engagées.

Les premiers résultats de ces travaux étaient très prometteurs. Néanmoins, aujourd'hui le Marais de l'Anglade se trouve dans une situation de plus en plus préoccupante, en lien avec les récentes évolutions hydrologiques. Depuis le début des suivis, une nette régression du Marisque et une légère progression du Roseau commun sont constatées. L'augmentation de la durée d'assèchement du site pourrait expliquer ce phénomène (le Marisque est plus exigeant en termes d'engorgement et de durée d'inondation du sol que le Roseau). La préservation d'une alimentation en eau régulière, avec de faibles fluctuations de la nappe sub-affleurante, revêt une importance majeure pour la conservation du Marais et des végétations qui en dépendent. Les maints épisodes de sécheresse associés aux prélèvements dans les différentes nappes phréatiques perturbent de plus en plus les niveaux et la durée d'inondation, au détriment des végétations menacées, telles les cladiaies.

D'après le rapport d'étude de Thibault LEFORT (LPO)

La préservation d'un tel trésor biologique ne peut s'appréhender que dans le cadre d'une gestion globale et raisonnée, menée à l'échelle du bassin versant de la Charente. En ce sens, la mise en œuvre du SAGE Charente, validé le 8 octobre 2019, revêt une importance certaine.



Marisque (*Cladium mariscus*) et Roseau commun (*Phragmites australis*) © T.LEFORT/LPO

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une cladiaie est une végétation de milieux humides largement dominée par le Marisque (*Cladium mariscus*), cypéracée particulièrement sociale. Il faut des conditions très particulières pour le développement et le maintien de cette végétation : une nappe d'eau souterraine présente de manière quasi-permanente à moins de 40 cm de profondeur, une longue période d'inondation (8 à 10 mois) et, dans ce cas précis, un entretien régulier pour éviter le boisement du milieu.

Une découverte inattendue

Au hasard d'une promenade aux abords de la Charente, les plus chanceux d'entre vous ont probablement eu le privilège d'admirer ma resplendissante livrée brun chocolat ornée de sombre aux extrémités. A peine vous ai-je laissé le loisir de vous émerveiller devant mon petit minois orné de blanc, sous ma truffe et mon menton que, vif comme l'éclair, me voilà dissimulé par la végétation ! Mais je vous rassure, cette apparition n'était pas le fruit de votre imagination ! Vous étiez face à un représentant de mon espèce : le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)...

Aujourd'hui très menacé, je suis strictement protégé en France (arrêté du 23 avril 2007) et reconnu comme espèce d'intérêt communautaire prioritaire selon la Directive Habitat-Faune-Flore.

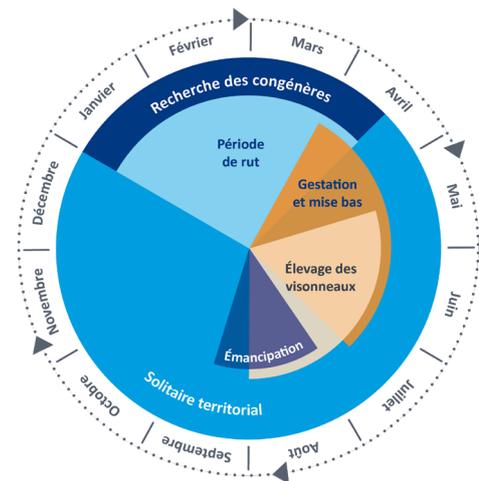
Ecologie

Cours d'eau forestiers, boisements alluviaux, marais, prairies humides et ruisseaux figurent parmi les habitats fréquentés par cette espèce strictement inféodée aux zones humides. Carnivore opportuniste, le régime alimentaire du Vison d'Europe est très varié. Au menu de ce mustélide : petits rongeurs, poissons, amphibiens, oiseaux et invertébrés aquatiques. Outre le couvert, les milieux humides lui offrent également le gîte ! Après la chasse nocturne, le Vison d'Europe se repose généralement le jour au sein d'abris sommaires formés par la végétation : racines, touffe de carex, ronciers, etc.

Une espèce menacée ?

En danger critique d'extinction à l'échelle mondiale et nationale, le Vison d'Europe est l'une des espèces les plus menacées en Europe et en France. Les populations de ce petit mammifère semi-aquatique, ne cessent de décliner depuis le début du XXème siècle. Son aire de répartition en France, englobant autrefois 38 départements, s'étend actuellement sur 7 départements allant des Pyrénées-Atlantiques à la Charente-Maritime. De multiples facteurs contribuent à son déclin... Les principales menaces pesant sur cette espèce sont la destruction, la dégradation, la fragmentation et la pollution des habitats naturels humides, les collisions routières et l'expansion du Vison d'Amérique, espèce exotique envahissante concurrente (il occupe la même niche écologique et peut véhiculer des agents pathogènes).

Cycle biologique



PROGRAMME LIFE, QU'EST-CE ?

L'instrument Financier pour l'Environnement (LIFE) est un programme spécifique de la Commission Européenne afin d'accompagner la mise en œuvre des politiques communautaires en faveur de l'environnement. Le volet « Nature et Biodiversité » a, plus spécifiquement, pour objectif de contribuer à la mise en œuvre des directives « oiseaux » et « habitats ».



Un « LIFE » pour le Vison d'Europe



Face à ce constat alarmant, un programme ambitieux de conservation, le LIFE VISON, financé à près de 75% par l'Europe, a été lancé en septembre 2017 sur le bassin de la Charente, exempt de population de Vison d'Amérique et représentant ainsi un des derniers bastions viables du Vison d'Europe. Engagé sur une période de 5 ans, il est coordonné par la LPO en lien avec le Conseil Départemental de la Charente-Maritime

et le bureau d'étude GREGE, spécialisé sur les mammifères semi-aquatiques. Le programme a pour finalité de préserver et, idéalement, accroître la population du Vison d'Europe au sein du bassin de la Charente. Le périmètre d'intervention du LIFE VISON est circonscrit à 8 sites Natura 2000 localisés en Charente et Charente-Maritime, dont fait partie le site de la Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les forêts alluviales constituent un des habitats favorables nécessaires à la préservation du Vison d'Europe (et des espèces associées). Sont désignées par « forêts alluviales » (ou inondables), les forêts naturelles se développant dans le lit majeur des cours d'eau (qui correspond à la zone d'expansion des crues, situées de part et d'autre du lit mineur). Les habitats forestiers sont essentiels pour de nombreuses espèces de plantes, de champignons et d'animaux. Classées comme habitat d'intérêt communautaire, ces forêts jouent un rôle majeur au sein des écosystèmes alluviaux. Elles contribuent notamment à la réduction de l'impact des crues, la rétention des nitrates et phosphates, la recharge des nappes phréatiques et constituent des puits de carbone (assimilation par les arbres du CO2).

Au fil des siècles, les forêts et les zones alluviales sur lesquelles elles se développent, ont été profondément modifiées par les activités anthropiques : exploitation, déboisement au profit des activités agricoles, aménagements hydrauliques... Conséquence ? 88% de forêts alluviales ont disparu en Europe. Relictuelles sur les bords de Charente et de ses affluents, ces forêts demeurent menacées par leur transformation progressive en prairies intensives, cultures de céréales ou peupleraies. Renfermant une remarquable biodiversité, elles constituent des habitats naturels rares, qu'il est indispensable de préserver.

Des actions pour sa préservation

Dans le cadre du LIFE VISON, de vastes campagnes d'inventaires et de suivis sont réalisées afin de localiser les différents noyaux de population et d'améliorer les connaissances sur l'espèce. Des opérations visant à restaurer et à préserver les milieux à fort enjeux pour le Vison d'Europe sont également entreprises. Ainsi, la restauration (ou la création) d'habitats favorables à l'espèce (boisements alluviaux, mégaphorbiaies, mares, etc.) est prévue, en étroite collaboration avec les propriétaires privés ou publics. La création de 40 zones refuges est également envisagée pour préserver les sites propices à sa reproduction et son repos. Les collectivités volontaires, soucieuses de la préservation du Vison d'Europe et des espèces associées, peuvent également bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation de plans de gestion simplifiés sur leurs parcelles ! De plus, afin de constituer un réseau d'aires préservées

le long de la Charente, le Conseil départemental de Charente-Maritime (CD17) prévoit l'acquisition de 30 ha ! En parallèle, le département organise la mise en place de 500 ha de zones de préemption, au titre des Espaces Naturels Sensibles. La veille foncière menée au sein de ces périmètres (définis en accord avec les communes) permettra au département, pour toute vente se présentant, de se positionner prioritairement sur l'achat de terrain. Enfin, pour prévenir la colonisation du bassin de la Charente par le Vison d'Amérique, 135 radeaux à empreintes sont positionnés et contrôlés sur l'ensemble du territoire LIFE et de sa périphérie pour toute la durée du programme.

ENVIE DE PARTICIPER ?

Rendez-vous sur : <https://lifevison.fr/>

Et en Moyenne vallée de la Charente ?

Au cours des campagnes de détection directe, 6 sessions de capture ont été accomplies en 2018 et en 2019 par la LPO au sein du site Natura 2000. 3 sessions de détection indirecte, (tunnels à empreintes et pièges photos), ont également été menées en 2019. Actuellement, aucun individu de Vison d'Europe n'a pu être enregistré. Néanmoins, l'absence d'individu ne préfigure pas de l'absence de l'espèce sur le site ! Car le Vison d'Europe est une espèce particulièrement discrète. Ces campagnes ont permis de mettre en évidence la présence de la Genette commune et de plusieurs autres espèces de mustélidés : Belette, Putois, Fouine, Martre et Loutre ! Et, concernant la surveillance du Vison d'Amérique, suite à la pose des radeaux à empreintes (10 sur le site), aucune trace de l'espèce n'a été relevée !

De multiples partenaires, propriétaires privés ou collectivités se mobilisent, dans le cadre du LIFE VISON. Les communes de Saint-Sauvant et de Saint-Vaize ont délibéré, début 2019, pour la création de zones de préemption de, respectivement, 33 et 38 hectares en site Natura 2000 ! Et, aux alentours de Port d'Envaux, l'acquisition d'une peupleraie et d'une prairie (4 ha) par le CD17 contribuera à préserver des habitats de reproduction et d'alimentation propices au Vison d'Europe. Enfin, les premiers travaux de restauration ont été initiés en



Vison d'Europe © M. Berroneau

août 2018 sur la commune des Gonds, dans le marais de l'Anglade, avec la restauration de 4 ha de cladiaies tourbeuses alcalines, habitat prioritaire d'intérêt européen. Les broyages et coupes de ligneux réalisés contribueront à préserver une mosaïque de milieux favorables au Vison d'Europe. Gageons que ces premiers résultats encourageants soient les premiers d'une longue série !

Ils témoignent... sur leur engagement en faveur du Vison d'Europe !

Monsieur CHAPRON, agriculteur, engage des actions favorables au Vison d'Europe, en étroite collaboration avec la LPO, sur une parcelle située à Rouffiac (1,5 ha). Retour sur ses motivations et son engagement en faveur de la biodiversité.

« Les parcelles éloignées de mon siège d'exploitation, situées en bordure de Charente, devenaient difficilement exploitables pour le fourrage, d'autant plus que ma cessation d'activité est prévue pour la fin de l'année 2019. J'ai hésité à planter des peupliers mais je voulais explorer d'autres alternatives, davantage en adéquation avec mon souhait de conserver cet espace sauvage. Je savais que mes parcelles étaient localisées au sein du site Natura 2000 et, voulant contribuer à la préservation des habitats naturels en zones humides, lieu de vie pour la faune sauvage, je me suis rapproché de la LPO.

Après avoir rencontré et échangé avec la LPO sur les actions pouvant être menées dans le cadre du programme LIFE VISON, j'ai décidé d'y participer. J'ai choisi de restaurer des habitats favorables au Vison d'Europe et, plus particulièrement, de laisser la végétation évoluer afin de favoriser la vie sauvage. J'espère que de multiples expériences, telles que la mienne, pourront émerger via le LIFE VISON. Je recommande



Parcelle engagée dans le LIFE VISON © L. Caud / LPO

de participer à cette démarche, surtout pour les personnes ayant des parcelles non entretenues en zones humides. Je les invite à se rapprocher de la LPO afin d'examiner toutes les possibilités pouvant contribuer à la préservation du milieu naturel ! »

Brèves

A la découverte de l'éco-pâturage à la ferme du J'Y GO !

Entretien avec **Mme Mary-Juliette Alves, éleveuse à La Chapelle-des-Pots**

Pourriez-vous présenter votre exploitation ?

Depuis quelques années, j'éleve deux races à viande menacées : la brebis Avranchine et la chèvre des Pyrénées. Le troupeau, composé de 60 brebis et de 27 chèvres, évolue en plein air.

Le but de l'exploitation est de vendre de la charcuterie sèche de qualité (jambon, saucisson, chorizo) d'agneau et chevreau broutards.



Chèvres des Pyrénées © M. J. Alves

Pourquoi vous êtes-vous lancée dans l'éco-pâturage ?

Soucieuse des enjeux écologiques du territoire et de l'état de santé du cheptel, je me suis orientée vers l'éco-pâturage qui, consistant à entretenir voire restaurer des espaces naturels à l'aide des animaux, est en complète adéquation avec mes aspirations. Je garantis ainsi une alimentation suffisante à mon troupeau tout en œuvrant en faveur de la préservation de la biodiversité. Les races rustiques sélectionnées sont, non seulement réputées pour leur viande, mais aussi, pour leurs remarquables capacités d'adaptation aux conditions difficiles. Ainsi, les brebis Avranchines sont particulièrement adaptées aux milieux de marais (idéales en prés-salés) et, les Chèvres des Pyrénées, aux parcours boisés.

Quels avantages voyez-vous à l'éco-pâturage ?

Outre l'aspect « biodiversité », cela me permet de trouver des terres dans un secteur où la pression foncière est conséquente. Il m'arrive de faire des contrats de longues durées (9 ans). De plus, les contrats d'éco-pâturage sont souples et une rémunération peut être fournie en contrepartie. Il ne faut pas hésiter à frapper à toutes les portes (particuliers, entreprises, collectivités, etc.) car nombreux sont ceux potentiellement intéressés par l'éco-pâturage ! C'est une expérience très valorisante !



Brebis Avranchines © M. J. Alves

Cigognes en danger ?

De nombreuses destructions de nids de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), espèce strictement protégée en France, ont été constatées par la LPO l'hiver dernier. La situation est d'autant plus préoccupante que l'espèce, montre une plus grande fidélité à son nid qu'à son



Cigognes blanches © F. Croset

partenaire ! Comme de nombreuses espèces migratrices, elle revient de ses quartiers d'hiver (Espagne et Afrique), pour se reproduire en France jusqu'à la mi-juillet. Il est donc impératif de préserver les nids en l'état, même en l'absence des individus ! Fort heureusement, certaines coupes ont pu être interrompues et les nids préservés !

Rappelons qu'une dérogation de destruction d'espèce protégée est obligatoire pour toute coupe d'arbre comportant un nid. Après examen du dossier, elle pourra être délivrée sous certaines conditions, telle l'installation d'une plateforme artificielle comportant des branches de l'ancien nid pour favoriser son adoption par l'espèce à son retour !

Au printemps : évitez l'entretien des haies pour la biodiversité !

Support de biodiversité, les haies sont à la fois des habitats et des corridors écologiques pour les espèces animales (oiseaux, insectes, mammifères, amphibiens, etc.) et végétales qui y trouvent des conditions propices à leur développement. Afin de conserver les multiples intérêts de ces haies, un entretien raisonné est essentiel.



Pinson des arbres © A. Boullah

Aussi, évitez de tailler les haies et d'élaguer les arbres entre mars et juillet. C'est la saison de nidification pour les oiseaux qui auront ensuite la lourde tâche d'élever leurs jeunes jusqu'à leur envol ! Or de multiples espèces construisent leur nid dans les haies et arbustes : Rougegorge familier, Verdier d'Europe, Pinson des arbres, etc. Privilégiez donc une intervention entre novembre et février, favorable à la faune (hors période de nidification) et respectueuse du cycle des végétaux (avant la montée en sève, en période de repos de la végétation) !

Photo mystère : que suis-je ?

Réponse : « C'est une empreinte de Vison d'Europe, taille réelle. Pouvant être contenue dans un cercle de 3 cm de diamètre, l'empreinte ci-contre, présente 4 doigts (ou 4 pelotes), bien visibles, relativement équilibrés les uns des autres. Ces 4 doigts laissent souvent des traces allongées. Il est particulièrement délicat d'identifier l'espèce uniquement à partir de ses empreintes. »



© GREGE (LIFE VISON)

VOTRE ANIMATRICE CHANGE !

Contactez désormais :

Marion JANSANA - LPO
8 rue du Docteur Pujos - CS90263
17305 ROCHEFORT Cedex
05.46.83.60.83 - marion.jansana@lpo.fr
pc70valcharente.n2000.fr



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Directeur de publication : Yves VÉRILHAC

Conception et Rédaction : Laurence CAUD, Miriana LEROY/ LPO 2019

Réalisation, maquette : Antoine BARREAU / Fabien RATELET - Service Éditions LPO © 2019 - ED1910001FR

Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Saujon - Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du DOCOB Natura 2000 du site « Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran », sous l'autorité du Préfet de Charente-Maritime.

